



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

XXXXX

Le dix sept novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le dix novembre deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, Christine CHARRIER, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Jacques BOU : Vice-Président.

André CERQUEUS (Ayant donné procuration à Jean-Marc VACHER), Marie-Odile EDOUARD (Ayant donné procuration à Yolaine BOSSARD) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 20 octobre 2014 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 353 à n° 409 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donné.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Moyens transversaux

I-1 – NOUVEAU CONTRAT REGIONAL 2014-2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (49 pour, 1 abstention) décide,

Article unique : d'adopter le contenu du Nouveau Contrat Régional..

Désignation - représentation et élection

I-2 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de désigner pour siéger au sein de la commission consultative de l'environnement créée par le Préfet de Maine et Loire sur le sujet de l'aérodrome du Pontreau :

trois représentants titulaires : Alain PICARD, Jean-Paul OLIVARES et Jean-Paul BREGEON,

trois représentants suppléants : Hubert DUPONT, Jean-Robert TIGNON et Michel BONNEAU.

Enseignement supérieur

I-3 – CARREFOUR DE L'ORIENTATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Carrefour de l'Orientation.

I-4 – CARREFOUR DE L'ORIENTATION - CONVENTION AVEC EXPOSANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes des conventions à conclure avec : les établissements choletais, régionaux, nationaux, les organismes de formation continue, les associations, les organisations professionnelles de Maine et Loire, le Rotary Club de Cholet, le Rotary Club Cholet Mauges, le MEDEF du pays choletais et les entreprises partenaires, présents au Carrefour de l'Orientation les 15, 16 et 17 janvier 2015.

Ressources humaines

I-5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions et modifications des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Environnement	Gestion des Déchets	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques		Suppression suite à réorganisation (CTP)	18/11/14
Direction de l'Action Gérontologique	Service Pôle Établissements	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents sociaux	Régularisation suite à changement de filière	01/11/14
Direction de la Culture	Spectacle - Théâtre vivant	1 emploi de régisseur contractuel	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	Régularisation	10/10/14

Finances et Budget

I-6 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de donner acte de la présentation des orientations budgétaires pour le budget 2015.

I-7 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 6 abstentions) décide,

Article unique : d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative n° 1.

I-8 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENTS - DECISION MODIFICATIVE N° 1 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 6 abstentions) décide,

Article unique : d'approuver les modifications de crédits des autorisations de programmes, résultant de la prise en compte des écritures de la décision modificative n° 1.

I-9 – REFACTURATION DES CHARGES INDIRECTES AU BUDGET ANNEXE DES DECHETS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de valider les modalités de facturation des charges entre le budget principal et le budget annexe des déchets comme suit :

Charges refacturées	Base	Clés de répartition
Assemblée locale	Indemnités des élus (6531 + 6533 + 6534)	Nombre d'élus en charge de la compétence par rapport au nombre total d'élus
Direction des Finances	Masse salariale de la Direction	Poids du budget annexe (dépenses réelles de fonctionnement) par rapport au total des budgets CAC et CIAS
Direction des Ressources Humaines	Masse salariale de la Direction	Poids de la masse salariale du budget annexe des déchets par rapport à la masse salariale totale CAC corrigée des mutualisations
Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications	Masse salariale de la Direction	Nombre de postes informatiques affectés à la gestion de la compétence déchets par rapport au nombre de postes CAC, CIAS, EPIC et EPA
Direction Générale	Masse salariale de la Direction	Poids de la masse salariale du budget annexe des déchets par rapport à la masse salariale totale CAC corrigée des mutualisations
Directions de la Communication et des Relations Extérieures	Crédits des deux Directions au sein du budget annexe	Poids des crédits délégués Communication et Relations Extérieures par rapport au total des budgets Communication et Relations Extérieures CAC et CIAS
Direction de la Commande Publique	Nombre de marchés notifiés	Nombre de marchés notifiés par rapport au nombre total de marchés CAC

Chaque année, la facturation établie en N sur la base des éléments N-1 sera effectuée en décembre au vu d'un état détaillé.

Article 2 : ces nouvelles modalités de facturation s'ajoutent à celles initialement votées par le Conseil de Communauté le 19 décembre 2011.

I-10 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'octroyer des subventions aux structures désignées.

(cf. annexe I-10)

I-11 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A DIVERS ORGANISMES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les adhésions aux organismes désignés ci-après, à savoir pour l'année 2014 :

- l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèques (ADDNB), pour un montant de 40 €,
- l'Association Images en Bibliothèques, pour un montant de 110 €,
- l'Association Mission Bocage, pour un montant de 225 €.

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-12 – EXTENSION DE LA ZONE DE L'APPENTIERE A MAZIERES-EN-MAUGES - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire une aide de 450 000 € dans le cadre du Nouveau Contrat Régional.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-12)

I-13 – CONSTRUCTION DE L'EHPAD VAL DE MOINE A CHOLET - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention de 3 550 000 € dans le cadre du Nouveau Contrat Régional.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-13)

I-14 – PLANTATION DE HAIES BOCAGERES 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (49 pour, 1 abstention) décide,

Article 1 : de solliciter auprès du Conseil Général de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour l'opération de plantation de haies et d'animation 2015, s'inscrivant dans le cadre du programme de reconquête du bocage choletais.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-14)

I-15 – ACQUISITION DES TERRAINS AGRICOLES DU PERIMETRE RAPPROCHE SENSIBLE DE RIBOU - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et auprès du Conseil Général de Maine et Loire des aides financières aussi élevées que possible pour l'acquisition des terrains du périmètre sensible rapproché de Ribou.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-15)

Divers

I-16 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE L'ANJOU - EXERCICE 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de prendre acte du rapport 2013 sur la situation financière de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Tourisme

II-1 – CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine passée pour une durée de trois ans.

Article 2 : de prendre en charge le 1 % du montant des travaux TTC dû par la Fondation du Patrimoine aux propriétaires privés concernés, et ce dans la limite d'une enveloppe annuelle de 1 000 €.

Agriculture

II-2 – MARCHE AUX BESTIAUX - CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE DE HAUTE QUALITE - PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accepter les participations financières des différents partenaires pour le Concours d'Animaux de Boucherie du 4 décembre 2014 et d'approuver les termes de la convention-type fixant les modalités de ce partenariat.

II-3 – MISE A JOUR DE L'OBSERVATOIRE FONCIER AGRICOLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention à passer avec la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire pour la période 2014-2018 précisant les modalités de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Choletais s'élevant à 31 097 € pour la mise à jour de l'Observatoire Foncier Agricole sur les 13 communes la composant.

II-4 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE ET LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de passer une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire précisant les objectifs généraux et les principes de partenariat entre les deux entités dont la durée est fixée jusqu'au renouvellement des conseillers communautaires en mars 2020.

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

Cucs - Accessibilité - CISP

III-1 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU CHOLETAIS (TROISIEME PROGRAMMATION)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de donner son accord sur les actions suivantes et leur financement constituant la 3^{ème} programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Choletais :

Axe	Nombre de projets déposés	Nombre de projets retenus	Montant attribué en €	Répartition des financements en €				
				CAC	Etat	Ville de Cholet	CAF	Conseil Général
1	1	1	2 000	0	2 000	0	0	0
2	1	1	5 500	1 000	4 500	0	0	0
3	5	5	12 000	7 375	0	4 625	0	0

Étant convenu que la Communauté d'Agglomération du Choletais verse aux partenaires les aides financières en lieu et place de la Ville de Cholet, cette dernière allouant une contribution financière compensant ces versements.

Article 2 : d'allouer une subvention de 500 € au Centre Social du Planty et 500 € à K Léidoscope, dans le cadre des projets " Adultes relais ".

Article 3 : d'adopter les avenants à signer avec les organismes suivants :

- l'Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale (AFODIL),
- le Centre Social et Socioculturel Horizon,
- le Centre Social Pasteur,
- le Centre Social du Planty,
- le Centre Social et Socioculturel du Verger.

(cf. annexe III-1)

PLIE

III-2 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU CHOLETAIS - CONVENTION TRAITANT DES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DES PLIE 49-53-72

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la convention traitant des relations financières entre l'AGPLIE 49-53-72 et la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 2 : d'attribuer à l'AGPLIE 49-53-72 une subvention de 131 751,97 € au titre de l'année 2014.

IV - CULTURE

Spectacle vivant

IV-1 – PARTENARIAT AVEC TELEVISION LOCALE DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention fixant les engagements entre la société ATV, gestionnaire du réseau de Télévision Locale du Choletais et la Communauté d'Agglomération du Choletais afin de communiquer sur la saison artistique du Théâtre Saint-Louis et le Festival des Arlequins pour la période 2014/2015.

Musées

IV-2 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ART 3 EDITIONS - CATALOGUE DE L'EXPOSITION MARCHESCHI

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de conclure une convention de partenariat avec ART 3 Editions définissant d'une part, les modalités de réalisation du catalogue de l'exposition de Monsieur Jean-Paul MARCHESCHI intitulée " Mathématique du feu – 11 000 portraits " et d'autre part, les engagements respectifs de ART 3 Editions et de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans le cadre de ce projet éditorial.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'allouer des aides aux propriétaires éligibles à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ayant déposé leur demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat avant le 31 août 2014 mais obtenant l'agrément de leur demande après cette date et ce jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2 : d'instaurer des aides forfaitaires de :

- 400 € pour les propriétaires occupants dont les travaux relèvent de l'amélioration énergétique,
- 300 € pour les propriétaires occupants dont les travaux relèvent de l'adaptation liée à la perte d'autonomie,
- 1 000 € par logement amélioré et conventionné de propriétaires bailleurs.

Développement durable

V-2 – RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2013.

Négociation foncière et patrimoniale

V-3 – PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE SENSIBLE DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE RIBOU - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relatif au périmètre de protection rapproché sensible du captage d'eau potable du lac de Ribou.

Article 2 : d'approuver le dossier d'enquête parcellaire.

Article 3 : de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Maine et Loire, l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire, et de bien vouloir par la suite prononcer la déclaration d'utilité publique correspondante.

(cf. annexe V-3)

VI - ENVIRONNEMENT

Assainissement

VI-1 – DEVERSEMENT DES MATIERES DE VIDANGE ET DE CURAGE A LA STATION D'EPURATION DES CINQ PONTS A CHOLET - CONVENTION AVEC LA SOCIETE ALTEA ENVIRONNEMENT GLOBAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention à intervenir avec Lyonnaise des Eaux et la société ALTEA ENVIRONNEMENT GLOBAL pour le déversement des matières de vidange et de curage à la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet, pour une durée de 5 ans.

VI-2 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT IMPASSE N° 39 RUE BARJOT A CHOLET - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Ville de Cholet pour la réalisation de la mise en séparatif de l'assainissement et travaux connexes, impasse n° 39 rue Barjot, à Cholet, désignant la CAC comme maître d'ouvrage unique, fixant les modalités de fonctionnement et arrêtant les engagements financiers respectifs comme suit :

ENGAGEMENTS FINANCIERS (MONTANTS TTC)	VILLE	CAC	TOTAL
Assainissement (eaux usées et pluviales)	/	32 500 € (dont 21 000 € EU et 11 500 € EP)	32 500 €
Plus-value enrobés, fibre optique, branchement eaux usées école	8 500 €	/	8 500 €
Participation aux prestations intellectuelles afférentes (maîtrise d'œuvre, etc.)	20 %	80 %	41 000 €

Rapports annuels

VI-3 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2013 D'ETABLISSEMENTS PUBLICS DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE DONT LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS EST MEMBRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de prendre acte des rapports d'activités 2013 du Syndicat Mixte Valor3E, du Syndicat Mixte pour l'Adduction en Eau Potable des Eaux de Loire, du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau de la Région Ouest de Cholet, du Syndicat Mixte des Vallées de La Moine et de la Sanguèze et du Syndicat Mixte des Bassins Evre-Thau-St Denis.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Subventions 2014

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Divers</i>				
Commune Toutlemonde			- 34 338 €	Ajustement de la subvention pour la construction d'un giratoire sur la commune de Toutlemonde, au vu de l'amincissement du coût global des travaux.
Sous-total			- 34 338 €	
TOTAL			- 34 338 €	

CENTRES SOCIAUX

Subventions 2014

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Centres sociaux	- 10 440 €			Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe.
Sous-total	- 10 440 €			
TOTAL		- 10 440 €		

CULTURE
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Développement Artistique du Jardin de Verre	- 4 739 €			Ajustement de la participation, au vu de l'évolution des indices définis dans le contrat de délégation.
<i>Enveloppes Budgétaires</i>				
Actions diverses	- 4 500 €			Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service Culture.
Animation et développement culturels		39 700 €		Reversement des aides du Conseil Général de Maine et Loire au titre de la Convention d'Animation et de Développement Culturels 2014/2015, en attente d'affectation.
Animations et manifestations culturelles diverses		- 1 700 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service Culture.
Sous-total	- 9 239 €	38 000 €		
TOTAL		28 761 €		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subventions 2014

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>			
Jeune Chambre Economique du Choletais		3 500 €	Subvention exceptionnelle afin de contribuer à l'organisation des Trophées Choletais de l'Economie, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe Budgétaire</i>			
		- 3 500 €	Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir la subvention exceptionnelle attribuée à la Jeune Chambre Economique.
Diverses animations		- 5 000 €	Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais de la Direction.
		- 7 000 €	Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe.
Sous-total		- 12 000 €	
TOTAL		- 12 000 €	

ENSEIGNEMENT
Subventions 2014
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Enseignement supérieur - Aide aux projets pédagogiques		- 1 000 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais de la ludothèque.
Sous-total		- 1 000 €		
TOTAL		- 1 000 €		

SPORT DE HAUT NIVEAU

Subventions 2014

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Stella Sports Tennis de Table La Romagne	- 11 168 €			Annulation de la subvention liée à la compensation des loyers correspondant à l'utilisation du complexe sportif intercommunal " La Stella ", suite au décalage du début de la convention.
<i>Enveloppe Budgétaire</i>				
Sports		- 7 500 €		Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe.
Sous-total	- 11 168 €	- 7 500 €		
TOTAL		- 18 668 €		

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subventions 2014

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppes Budgétaires</i>				
Animations diverses	- 3 980 €			
Centres Sociaux Intercommunaux	- 1 200 €			
Contrat Urbain de Cohésion Sociale	7 885 €			Transfert entre les enveloppes.
Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales	- 2 705 €			
Sous-total	0 €			
TOTAL		0 €		

EXTENSION DE LA ZONE DE L'APPENTIERE

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études	122 000,00 €	Région des Pays de la Loire	450 000,00 €
Travaux (VRD, réseaux souples, espaces verts, signalétique, bassin d'orage...)	880 000,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	552 000,00 €
TOTAL HT	1 002 000,00 €	TOTAL HT	1 002 000,00 €
TVA 20 %	200 400,00 €	TVA 20 %	200 400,00 €
TOTAL TTC	1 202 400,00 €	TOTAL TTC	1 202 400,00 €

CONSTRUCTION DE L'EHPAD DU VAL DE MOINE A CHOLET

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Maitrise d'œuvre, contrôle technique, SPS	500 000,00 €	Région des Pays de la Loire	3 550 000,00 €
Travaux	8 500 000,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	5 450 000,00 €
TOTAL HT	9 000 000,00 €	TOTAL HT	9 000 000,00 €
TVA 20 %	1 800 000,00 €	TVA 20 %	1 800 000,00 €
TOTAL TTC	10 800 000,00 €	TOTAL TTC	10 800 000,00 €

PLANTATION DE HAIES BOCAGERES - 2015

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Plantations	32 550,00 €	Conseil Général de Maine et Loire	19 800,00 €
Animation	2 000,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	14 750,00 €
TOTAL HT	34 550,00 €	TOTAL HT	34 550,00 €
TVA 20 %	6 910,00 €	TVA 20 %	6 910,00 €
TOTAL TTC	41 460,00 €	TOTAL TTC	41 460,00 €

ACQUISITION DES TERRAINS AGRICOLES
DU PERIMETRE SENSIBLE DE RIBOU

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études	20 000,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	149 350,00 €
Coût des agents " service foncier "	27 700,00 €	Conseil Général	75 000,00 €
Acquisition foncière	251 000,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	74 350,00 €
TOTAL NET	298 700,00 €	TOTAL NET	298 700,00 €

Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Choletais
Troisième programmation 2014

VIE SOCIALE

Axe 1	Objectif CUCS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Coût du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG - Politique Départementale de la Ville
Vie sociale	Améliorer le lien social	TP	CAC-SDS	Mise en place des Conseils citoyen sur les quartiers prioritaires	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €				
SOUS-TOTAL 1					2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

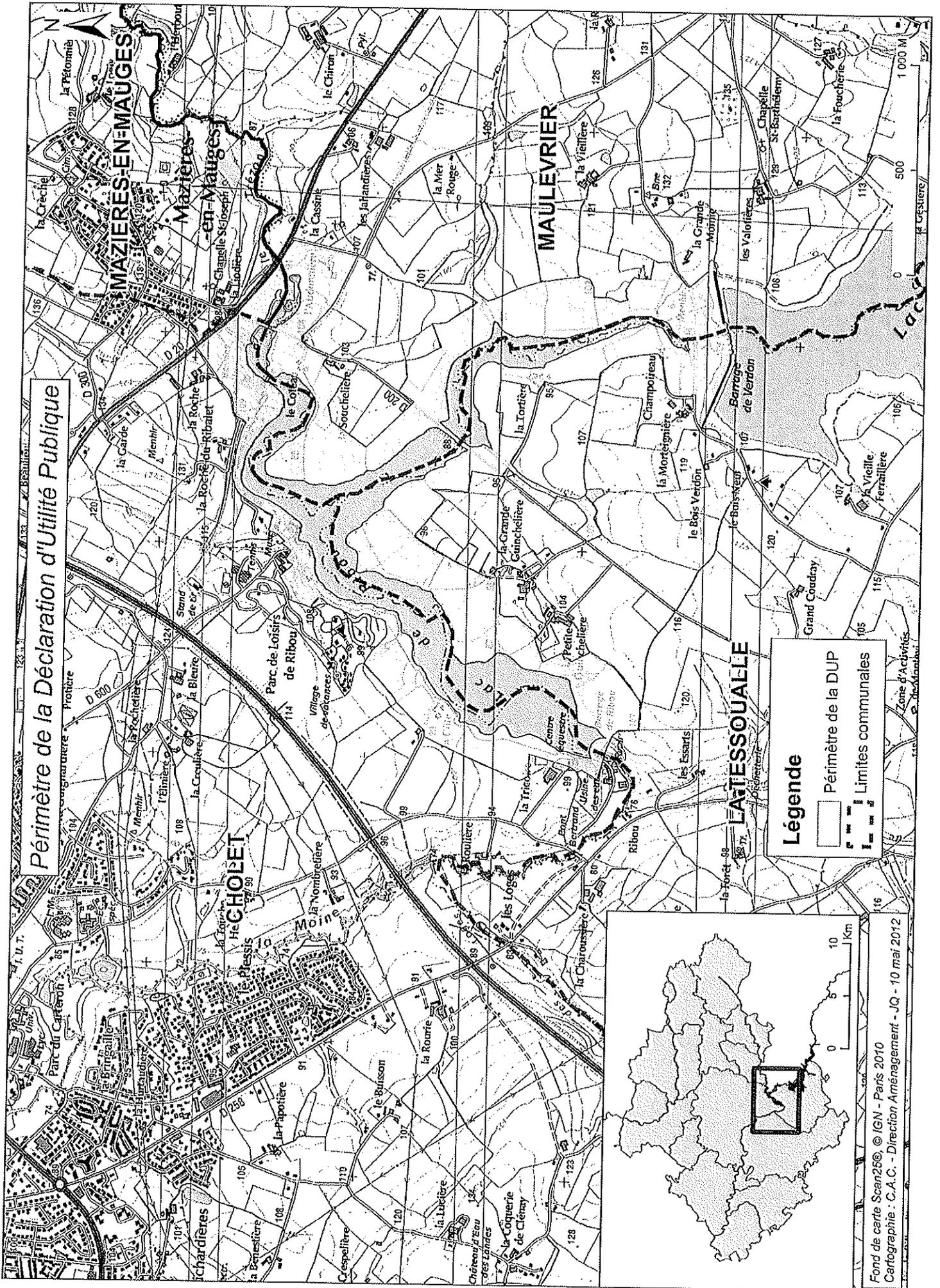
EMPLOI

Axe 2	Objectif CUCS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Coût du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG - Politique Départementale de la Ville
Freins à l'emploi	Réduire les freins à la mobilité	P1	AFODIL	Accès à la mobilité	5 500 €	5 500 €	5 500 €	4 500 €	1 000 €			
SOUS-TOTAL 2					5 500 €	5 500 €	5 500 €	4 500 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €

JEUNESSE

Axe 3	Objectif CUCS	Priorité	Opérateur	Intitulé	Coût du projet	Sollicité	Proposition	ETAT	CAC	VILLE	CAF	CG - Politique Départementale de la Ville
Jeunesse	Permettre l'accès à des pratiques favorisant l'expression orale et écrite et la découverte culturelle et artistique	P2	CS Planty	CLAS	15 647 €	3 000 €	2 400 €		2 400 €			
		P1	CS Pasteur	CLAS	21 265 €	3 000 €	2 400 €		2 400 €			
		P3	CS Verger	CLAS	7 850 €	1 500 €	1 200 €		1 200 €			
		P3	CS Horizon	CLAS	12 324 €	3 000 €	2 400 €		1 375 €	1 025 €		
		P1	CAE	CLAS	17 405 €	4 100 €	3 600 €			3 600 €		
SOUS-TOTAL 3					74 491 €	14 600 €	12 000 €	0 €	7 375 €	4 625 €	0 €	0 €

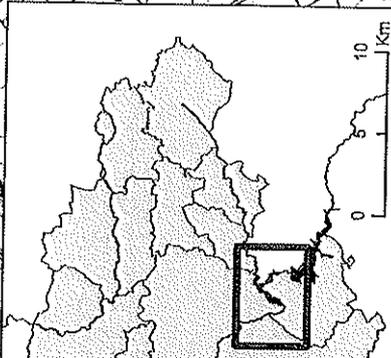
TOTAL												
					81 991 €	22 100 €	19 500 €	6 500 €	8 375 €	4 625 €	0 €	0 €



Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique

Légende

-  Périmètre de la DUP
-  Limites communales



Fond de carte Scan250, © IGN - Paris 2010
 Cartographie : C.A.C. - Direction Aménagement - J.Q. - 10 mai 2012

